

Communiqué de presse
Paris, le 19 décembre 2019

E.Leclerc s'engage à accélérer la croissance des PME

Signature d'un nouvel accord entre la FEEF et le Mouvement E.Leclerc
pour une durée de 3 ans

Partenaires historiques, l'enseigne E.Leclerc et la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) poursuivent et consolident le cadre des relations commerciales de l'enseigne avec les PME qui fournissent les 711 magasins E.Leclerc et 682 Drive en France.

Chez E.Leclerc, les PME affichent la meilleure croissance de la grande distribution : 4,3%* contre 2,8% en moyenne.



Dominique Amirault, président de la FEEF, et Michel-Edouard Leclerc, président des Centres E.Leclerc

*Chiffre Nielsen 2019 à P11, HM+SM+ Proxi+SDMP+Drive

Des avancées majeures pour les PME

E.Leclerc est la première enseigne à s'engager à diviser par 2 les pénalités logistiques des PME (jusqu'à 50 millions de CA). Cette disposition s'applique pour les retards de livraison ou de mise à disposition et pour produit manquant.

De nouvelles avancées spécifiques et différenciantes pour les PME françaises font également partie de l'accord E.Leclerc /FEEF acté pour la première fois pour une durée de 3 ans :

- **3 rendez-vous maximum pour contractualiser le plan d'affaires de l'année suivante.**
- **10 jours de moins sur les délais de paiement par rapport à la loi**, pour la 7^{ème} année consécutive. E.Leclerc est la seule enseigne de la grande distribution à avoir pris cette disposition vis-à-vis de ses fournisseurs PME (5000 entreprises).
- **2 interlocuteurs dédiés aux PME dans chaque SCA** (coopérative régionale) pour fluidifier la relation commerciale (binôme E.Leclerc/adhérent FEEF) et logistique (contact supply chain).
- **Des statistiques de vente au trimestre fournies aux PME** par les SCA. Une transparence des données qui leur permet de connaître la rotation de leurs produits et de gagner en efficacité commerciale.

« Je salue les avancées significatives dans cet accord avec Leclerc à la fois pour trouver des solutions opérationnelles, fluidifier et adapter la relation commerciale avec les PME. Les leviers mis à disposition pour travailler de manière pragmatique la performance des PME seront générateurs de

croissance partagée. Je tiens aussi à souligner le discernement pratiqué par les adhérents Leclerc auprès des Entrepreneurs PME », explique **Dominique Amirault, président de la FEEF**.

« Le dialogue mené par les adhérents de la FEEF et d'E.Leclerc est exemplaire et a permis d'aller plus loin cette année avec ce tournant historique. Je me réjouis que les valeurs d'entrepreneuriat, de responsabilité sociétale et d'ancrage local que nous partageons puissent trouver leur incarnation dans cette coopération renforcée entre nos deux organisations », affirme **Michel-Edouard Leclerc, Président du Comité stratégique du Mouvement E.Leclerc**.

Contacts presse

FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : v.feuillebois@feef.org

E.Leclerc : 01 80 18 18 10 – e.leclerc@agencebabel.com

A propos de la FEEF

La Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France, créée en 1995, rassemble plus de 900 entreprises indépendantes ou familiales, fournisseurs du Grand Commerce. Sa vocation est de fédérer, représenter et promouvoir ces dernières auprès des enseignes de la Grande Distribution afin d'être un accélérateur relationnel et de business. Cette démarche se fait toujours dans la construction et le dialogue. De manière plus institutionnelle, la FEEF entend faire valoir le rôle des PME (98% des entreprises françaises) dans la sphère économique et la nécessité de les soutenir par des mesures différenciées pour accélérer leur développement via l'innovation et l'export par exemple. Plus d'information : www.feef.org / @FEEF_France

A propos du Mouvement E.Leclerc

Avec 691 magasins et 593 adhérents en France, E.Leclerc est leader de la distribution en France. L'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 37,75 milliards d'euros (hors carburant) en 2018. Le leadership de l'enseigne est confirmé par une part de marché de 20,4 %. Ces performances résultent d'une politique menée depuis la création du Mouvement E.Leclerc en 1949 : son combat au quotidien pour des prix bas et un modèle économique unique, reposant sur une organisation décentralisée, coopérative et participative. Les adhérents du Mouvement E.Leclerc, entrepreneurs indépendants, partagent une même mission : permettre à chacun de vivre mieux en dépensant moins, grâce à des initiatives innovantes et responsables, en pratiquant les prix les plus bas à qualité comparable. Acteurs de la vie locale, au plus près du terrain, ces adhérents investissent de façon durable afin de faire des centres E.Leclerc des lieux qui répondent aux besoins de leurs clients et défendent leur pouvoir d'achat au quotidien.